

Agent de conservation CANGUARD™ BIT 10

Solution microbiostatique

Pour usage industriel seulement, comme conservateur pour les émulsions au latex et les revêtements à base aqueuse.

INDUSTRIEL

Sensibilisant cutané potentiel

**DANGER
CORROSIF**

**[Corrosive Hand Symbol]
[Skull & Crossbones Symbol]**

POISON

GARANTIE : 1,2-Benzisothiazolin-3-one..... 9,0 %

N° D'HOMOLOGATION 28268

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 200 kg

***Nutrition & Biosciences Canada
Company
6925 Century Ave, Suite 700,
Mississauga, Ontario L5N 7K2
833-338-7668***

DuPont™, the DuPont Oval Logo, and all products, unless otherwise noted, denoted with ™, or ® are trademarks, service marks or registered trademarks of affiliates of DuPont de Nemours, Inc.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Cause des dommages aux yeux et de graves brûlures cutanées. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial au cours de la manipulation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit. Éviter de contaminer la nourriture. Ne pas réutiliser le contenant. Détruire le contenant après usage

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le risque de dommages aux muqueuses peut constituer une contre-indication à lavage gastrique. Des mesures préventives peuvent être nécessaires pour éviter un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau, les étangs, les rivières, les estuaires, les océans ou les eaux publiques par application directe, nettoyage du contenant et de l'équipement ou par élimination des déchets.

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de vérifier la compatibilité pour les formulations particulières. Les applications normales et les concentrations suggérées sont :

<u>Produit aqueux à protéger</u>	<u>Quantité d'agent de conservation CANGUARD BIT 10 (basée sur le poids total du produit)</u>
Émulsions au latex	0,08-0,18 %
Revêtements à base aqueuse	0,08-0,50 %

Pour les émulsions au latex et les revêtements à base aqueuse, il faut utiliser l'agent de conservation CANGUARD BIT 10 comme agent de conservation à immersion du produit au cours de l'entreposage et comme agent de conservation au cours du processus de fabrication. Il ne doit pas être utilisé pour protection post-fabrication.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale**
- 3. Rendre le contenant inutilisable.**
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.**
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.**

AVIS A UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))